

**UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE**  
FACULTÉ DES SCIENCES

**UNIVERSITÄT FREIBURG SCHWEIZ**  
MATHEMATISCH-NATURWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

Plan d'études pour l'obtention du

**Bachelor of Science en  
sciences du sport et de la motricité**

**orientation  
enseignement**

Accepté par la Faculté des Sciences le 19 mars 2007  
Version révisée du 31 mai 2010



# Table des matières

<b>Table des matières .....</b>	<b>2</b>
<b>1 Généralités.....</b>	<b>3</b>
1.1 Titres universitaires et voies d'études.....	3
1.2 Accès aux études.....	3
1.2.1 Test des capacités physiques et motrices .....	3
1.2.2 État de santé .....	3
1.3 Structure générale des études.....	3
1.4 Compétences acquises.....	4
1.5 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS.....	5
1.6 Langues d'enseignement.....	5
1.7 Ethique scientifique.....	5
1.8 Règlements et informations complémentaires.....	6
<b>2 Bachelor of Science, (BSc-Sport-E) .....</b>	<b>7</b>
2.1 La première année d'études .....	7
2.1.1 Unités d'enseignement de la première année .....	7
2.1.2 Contenu des UE de la première année.....	7
2.2 La deuxième et la troisième année d'études .....	8
2.2.1 Contenu des UE de la 2 <sup>ème</sup> et de la 3 <sup>ème</sup> année.....	9
2.3 Examens .....	10
2.4 Formation pratique – méthodologique .....	11
2.4.1 Tableau de synthèse des unités d'enseignement.....	11

# 1 Généralités

Ce plan d'études contient toutes les informations nécessaires aux étudiant-es qui souhaitent entreprendre des études en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg. Il est soumis aux conditions du *Règlement du 2 février 2004 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science de la Faculté des sciences* (appelé ci-après règlement).

## 1.1 Titres universitaires et voies d'études

La Faculté des sciences décerne, aux étudiant-es qui ont accompli avec succès leurs études, le titre officiel suivant :

- **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, Université de Fribourg**  
orientation : enseignement (appelé ci-après BSc-Sport-E)

La voie d'études du BSc-Sport-E offre une formation de base dans les sciences du sport et de la motricité et permet l'acquisition d'une seconde branche d'enseignement. Les connaissances générales et la méthodologie qu'elle apporte constituent un bagage nécessaire pour des orientations professionnelles variées en liens avec l'enseignement de l'éducation physique et du sport à l'école. Le BSc en sciences du sport et de la motricité permet la poursuite des études scientifiques plus approfondies conduisant à différents types de MSc en sciences du sport, ainsi qu'au *MA en sciences de l'éducation pour l'enseignement au secondaire I*, dans sa variante à 120 ECTS. (cf. Formation pédagogique et professionnelle DAES I).

## 1.2 Accès aux études

Tous les titulaires d'un diplôme de maturité fédérale ou d'un titre jugé équivalent sont admis aux études de BSc-Sport-E (voir Art. 6 du règlement).

L'inscription **sous réserve** se fait au Service d'admission et d'inscription (SAI). L'inscription devient **définitive** après le test des capacités physiques et motrices et avec la confirmation d'un bon état de santé.

### 1.2.1 Test des capacités physiques et motrices

L'étudiant-e qui choisit le BSc-Sport-E est astreint à un test de ses capacités physiques et motrices (voir <http://www.unifr.ch/sport>). La réussite de ce test est une condition à l'admission définitive dans ce programme d'études.

### 1.2.2 État de santé

Lors des séances d'information avec le conseiller ou la conseillère d'études, l'étudiant-e sera orienté-e sur les exigences physiques de ces études. Il lui sera demandé d'attester de son état de santé et de fournir un certificat médical.

## 1.3 Structure générale des études

Les études de BSc sont composées **d'unités d'enseignement (UE)** telles que les cours, les séminaires, les exercices, les workshops, les cours avec travaux pratiques, etc. À chaque UE est associé un nombre de **points ECTS** (*European Credit Transfer System*) transformables par des

évaluations (p. ex. des épreuves) en crédits ECTS. Les études de BSc requièrent l'acquisition de 180 crédits ECTS (6 semestres).

Les études de BSc-Sport-E se composent d'une branche principale de 120 ECTS et d'une branche complémentaire de 60 ECTS.

La branche principale à 120 ECTS se compose en première année des UE de la partie scientifique et pratique – méthodologique. Ces UE de la première année sont complétées dans les deux années suivantes par de nombreux cours dans le domaine des sciences du sport et de la motricité. Pour cette orientation enseignement, l'étudiant-e choisira une branche complémentaire inscrite au catalogue des branches enseignables au degré secondaire I ou II.

Le plan d'études prévoit des UE sous diverses formes :

- Les **cours** initient à la rigueur et à la démarche scientifique. Ils permettent d'acquérir les connaissances nécessaires et de comprendre les concepts fondamentaux.
- Les **séminaires** aident à approfondir, travailler et appliquer la théorie. Les étudiants reçoivent de la documentation sur des sujets ou des thèmes spécifiques et ils préparent des présentations. L'objectif est d'approfondir la théorie, mais aussi d'acquérir la méthode pour se familiariser de façon indépendante avec un thème afin d'effectuer des recherches documentaires et apprendre l'enseignement didactique de la technique de présentation.
- Les **exercices** accompagnent les cours en contribuant à la compréhension et à l'assimilation de leur contenu. Ils donnent l'occasion d'appliquer les principes généraux et d'exercer des techniques et méthodes.
- Les **travaux pratiques** sont à la base de la démarche scientifique. Les étudiant-es sont confronté-es aux problématiques de la branche, apprennent à utiliser diverses techniques spécifiques et exercent leur sens de l'observation, de l'analyse critique et de l'interprétation des résultats.
- Les **workshops** ont pour but de renforcer l'articulation théorie-pratique au travers de collaborations entre scientifiques et praticiens du sport. Sur la base des éclairages théoriques l'étudiant-e se verra confier un travail d'observation et d'analyse de comportements moteurs dans le cadre d'activités motrices choisies.
- Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

## 1.4 Compétences acquises

Avec l'obtention d'un **BSc en sciences du sport et de la motricité**, l'étudiant-e aura consolidé ses bases scientifiques et acquis une connaissance générale et une vision large de sa branche principale. Il aura développé une faculté de synthèse et une pensée critique qui lui permettront d'aborder des études approfondies ou une spécialisation dans son domaine.

Avec l'acquisition d'une **branche complémentaire** dans le cadre de son BSc, l'étudiant-e aura développé une ouverture à l'interdisciplinarité, lui facilitant à l'avenir le dialogue et la collaboration avec des spécialistes d'autres disciplines.

Grâce à une **formation bilingue** intégrée, l'étudiant-e aura enrichi son vocabulaire spécifique dans deux langues et acquis la capacité de dialoguer, dans ses branches d'études, avec des spécialistes aussi bien en français qu'en allemand.

## 1.5 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS

L'acquisition des crédits ECTS passe par trois étapes : l'évaluation des UE, le regroupement des UE en paquets de validation et la validation des crédits ECTS. D'une manière générale, chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée individuellement.

**L'évaluation** des cours et des cours avec travaux pratiques se fait par des épreuves orales, écrites ou pratiques dont la durée est fixée dans une annexe à ce plan d'études. **L'évaluation** des workshops se fait suivant des critères (nombre de rapports rendus, travail écrit, exposé etc.) communiquées en début de semestre.

Les épreuves se déroulent durant trois sessions d'examens (printemps, été, automne) à l'exception des épreuves pratiques, évaluées en principe à la fin du cours. L'étudiant-e, sauf autorisation spéciale, doit s'être présenté-e à l'épreuve du cours de niveau II avant de suivre le cours de niveau III.

Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits au Décanat de la Faculté des sciences par l'intermédiaire du programme GestEns ([www.unifr.ch/science/gestens](http://www.unifr.ch/science/gestens)). L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

Les **paquets de validation** regroupent plusieurs UE qui peuvent être évaluées séparément. Le nombre de paquets est fixé par l'Art. 18 du règlement et leur contenu est précisé par ce plan d'études.

La **validation des crédits ECTS** (Art. 19 du règlement) consiste à transformer les points ECTS attribués à chaque UE en crédits ECTS pour autant que :

- La moyenne pondérée des notes des épreuves du paquet de validation soit d'au moins 4.0. La pondération est fournie par le nombre de points ECTS attribué aux UE d'une épreuve.
- Les critères d'évaluation des UE non examinées (travaux pratiques, exercices, etc.) aient été remplis.
- Il n'y ait aucune note égale à 1.

On dira dans ce cas que le paquet est validé et que les points ECTS sont transformés en crédits. À ce stade, sur demande de l'étudiant-e et après paiement de la taxe d'examen, une attestation indiquant les résultats des évaluations et le nombre de crédits acquis sera délivrée par le Décanat (Art. 22 du règlement).

## 1.6 Langues d'enseignement

Les enseignements des études de BSc sont donnés en français ou en allemand. Toutefois, l'étudiant-e a toujours la possibilité de s'exprimer dans l'une ou l'autre de ces langues.

## 1.7 Ethique scientifique

Les principes d'éthique font partie intégrante de la formation scientifique. Les règles internationalement admises doivent être respectées lors de l'élaboration et la rédaction de tout travail scientifique (projet, séminaire, rapport, etc.). En particulier, toute source externe d'information (articles, communications orales, page web, etc.) doit être correctement citée.

## 1.8 Règlements et informations complémentaires

De plus amples informations concernant les études en sciences du sport et de la motricité sont contenues dans les documents suivants que vous pouvez télécharger ou obtenir auprès du Secrétariat du Département de médecine de la Faculté des sciences ou de celui de l'Institut du sport, Université de Fribourg, CH-1700 Fribourg :

- Règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg, ([www.unifr.ch/rectorat/reglements/fr/aca.php](http://www.unifr.ch/rectorat/reglements/fr/aca.php))
- Règlement pour l'obtention des Bachelor of science et des Master of science, (<http://www.unifr.ch/science/plans/f>)
- Plan d'études des branches propédeutiques et complémentaires de la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg, (<http://www.unifr.ch/science/plans/f>)
- Offre d'études de l'Université de Fribourg, (<http://www.unifr.ch/guide>)
- Programme des cours de l'Université de Fribourg, (<http://www.unifr.ch/acadinfol/fr/publications/program>)
- Conditions d'accès aux études en sciences du sport et de la motricité, (<http://www.unifr.ch/sport/fr/formation/accesetude.php>)
- Directives de participation aux cours pratique-méthodologique. (<http://www.unifr.ch/sport/fr/formation/>)
- Convention de formation Jeunesse+Sport (<http://www.unifr.ch/sport/fr/formation/>)
- Bases de données des Unités d'Enseignement (<http://gestens.unifr.ch/>)
- Dates des sessions d'examens de la Faculté des Sciences et autre délais importants ([www.unifr.ch/science/gestens?page=110501](http://www.unifr.ch/science/gestens?page=110501))

Enfin, chaque étudiant-e dispose d'un espace personnel sécurisé, accessible avec le mot de passe de la messagerie de l'Université. Cet espace est atteignable par le lien « Connexion étudiant-es » de la page [www.unifr.ch/science/gestens](http://www.unifr.ch/science/gestens). Il permet l'inscription aux cours, l'inscription aux examens, la visualisation des résultats enregistrés, la mise en route de la procédure d'attestation, etc.

## 2 Bachelor of Science, (BSc-Sport-E)

[Version 2007, paquets de validation : BP1-SP.2000, BP2-SP.2001]

Le programme du BSc-Sport-E s'étend sur 3 ans d'études et équivaut à 180 crédits ECTS. Il comprend la branche principale à 120 ECTS et une branche complémentaire à 60 ECTS.

### 2.1 La première année d'études

Un des buts poursuivis en première année d'études en sciences du sport et de la motricité est d'assurer la meilleure transition possible entre le gymnase et l'Université. Afin de permettre à l'étudiant-e de pouvoir vérifier ses capacités et bien s'assurer de son intérêt pour cette orientation, les UE de cette année ont été regroupées en un premier paquet de validation.

#### 2.1.1 Unités d'enseignement de la première année

Code	Unité d'enseignement	semestre	heures	ECTS
<b>Formation scientifique</b>				
PY.0101	Physiologie et physiopathologie des grandes régulations I	SA	4	6
SP.0610	Physiologie de l'exercice physique	SA	2	3
SP.0613	Workshop en physiologie de l'exercice physique	SA	1	2
SP.0710	Théorie des principes d'entraînement I	SA	2	3
SP.0712	Séminaire : théorie des principes d'entraînement I	SP	2	3
SP.0623	Neurophysiologie et contrôle moteur	SP	2	3
SP.0624	Workshop en neurophysiologie et contrôle moteur	SP	1	2
SP.0700	Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I	SA	2	3
MO.0630	Anatomie descriptive	SA	2	3
SP.0760	Biomécanique du mouvement I	SP	2	3
SP.0765	Workshop en biomécanique du mouvement I*	SP	1	2
SP.0770	Anatomie fonctionnelle spécifique au sport	SP	2	3
SP.0772	Workshop en anatomie fonctionnelle spécifique au sport*	SP	1	2
SP.0790	Méthodes quantitatives de base	SA	2	4
				<b>40</b>

\* L'étudiant choisit un des deux workshops proposés

#### Formation pratique - méthodologique

Cette formation se compose, pour un total de **20 ECTS**, d'unités d'enseignement obligatoires et à choix.

Les unités d'enseignement précédées d'un astérisque sont obligatoires pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles du degré secondaire I ou II.

**20**

(voir tableau de synthèse en annexe)

#### 2.1.2 Contenu des UE de la première année

##### 2.1.2.1 Formation scientifique

- Le cours de *physiologie et physiopathologie des grandes régulations I* (PY.0101) traite des grands systèmes fonctionnels du corps humain (généralités, systèmes nerveux, cardio-vasculaire) sous l'angle des mécanismes de régulation physiologique, avec une introduction à des situations physiopathologiques.

- Le cours *d'anatomie descriptive* (MO.0630) aborde l'étude du squelette et des systèmes locomoteur, circulatoire, respiratoire et digestif.
- La *physiologie de l'exercice physique* (SP.0610) étudie le contrôle musculaire du mouvement, le métabolisme et les sources d'énergie, les adaptations neuromusculaires induites par l'entraînement de force, la régulation hormonale de l'exercice, les adaptations métaboliques à l'entraînement, la régulation cardiovasculaire, les adaptations respiratoires à l'exercice musculaire, la thermorégulation et l'exercice musculaire, la programmation de l'entraînement.
- Le cours de *biomécanique du mouvement I* (SP.0760) comprend les notions fondamentales de la biomécanique relatives à l'étude des habiletés motrices dans différents sports. Les éléments de base de physique sont introduits selon les besoins.
- Le cours de *neurophysiologie et contrôle moteur* (SP.0623) étudie principalement le système nerveux autonome, la sensibilité corporelle, les mouvements automatiques, les réflexes, le sens de l'équilibre, la posture et la locomotion, les mouvements semi-automatiques et volontaires, la perception de l'orientation du corps dans l'espace, l'attention, la mémoire, la motivation.
- Le cours de *anatomie fonctionnelle spécifique au sport* (SP.0770) aborde l'étude fonctionnelle (mobilité-stabilité-contraintes) des unités corporelles sollicitées dans l'exécution de tâches motrices.
- La *théorie des principes d'entraînement I* (SP.0710) aborde les notions de bases des paramètres de la performance en vue d'une planification générale d'entraînement.
- Le *séminaire : théorie des principes d'entraînement I* (SP.0712) aborde les déterminants de la performance en relation avec la planification et le suivi d'entraînements personnels.
- La *théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I* (SP.0700) traite principalement des différentes catégories, courants, stades et stratégies d'apprentissage, des conduites-types des individus face à des situations sportives nouvelles, des facteurs influençant l'apprentissage moteur.
- Les *méthodes quantitatives de base* (SP.0790) permettent à l'étudiant de se familiariser avec les outils de la statistique fréquentielle univariée, bivariée et inférentielle afin qu'il puisse recueillir des données, les traiter et les interpréter dans son propre contexte professionnel.

#### 2.1.2.2 Formation pratique – méthodologique

Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude technique et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physiques et sportives ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;
- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés.
- Pour chaque UE, un descriptif détaillé, en particulier des objectifs d'apprentissage, est disponible sur GestEns ([www.unifr.ch/science/gestens](http://www.unifr.ch/science/gestens)).

## **2.2 La deuxième et la troisième année d'études**

Durant la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année d'études, à côté des unités d'enseignement de la branche principale, l'étudiant-e devra aussi suivre les UE de la branche complémentaire à 60 ECTS qu'il ou elle a choisies. Les évaluations de toutes ces UE sont distribuées sur les 2 ans. Il appartient à chacun-e de les répartir régulièrement dans le temps afin de pouvoir terminer les études de BSc dans les 3 ans prévus.

Code	Unité d'enseignement	semestre	heures	ECTS
<b>Formation scientifique</b>				
PY.0104	Nutrition et diététique	SP	2	3
SP.0702	Séminaire : théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur II	SP	2	3
SP.0600	Psychologie du sport	SP	2	3
SP.0603	Workshop en psychologie du sport	SP	1	2
SP.0740	Sociologie du sport	SP	2	3
SP.0751	Traumatologie et prévention en sport	SA	2	3
SP.0791	Théorie : préparation au travail scientifique	SA	2	3
				<b>20</b>
<b>Formation pratique-méthodologique</b>				
Cette formation se compose, pour un total de <b>40 ECTS</b> , d'unités d'enseignement obligatoires et à choix.				
Les unités d'enseignement précédées d'un astérisque sont obligatoires pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles du secondaire I ou II				
<b>(Voir tableau de synthèse en annexe)</b>				<b>40</b>

### Formation didactique

À partir du 3<sup>ème</sup> semestre de leurs études de bachelor, les étudiant-es de l'orientation E (enseignement) sont vivement conseillés de suivre l'UE SP.0900 *Les fonctions de l'intervention pédagogique*, l'UE SP.0753 *Prévention et sécurité dans la pratique du sport* ainsi qu'une formation d'une journée à l'intervention d'urgence (cours de SwiSsan). D'entente avec les responsables de la formation pédagogique et professionnelle, ces acquis anticipés (2 ECTS) seront pris en compte dans le programme d'études du DAES II.

En 2<sup>ème</sup> année, l'étudiant-e peut commencer à suivre certaines UE d'une branche complémentaire de 60 ECTS. Ces UE proposées par le ou les départements concernés sont spécifiées dans le *Plan d'études des branches complémentaires de la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg* ([www.unifr.ch/science](http://www.unifr.ch/science)). L'étudiant-e doit s'informer suffisamment tôt sur le programme afin de pouvoir établir au mieux l'horaire des UE de la branche complémentaire.

## 2.2.1 Contenu des UE de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> année

### 2.2.1.1 Formation scientifique

- La *psychologie du sport* (SP.0600) se centre sur les émotions et la régulation du mouvement, la motivation dans la pratique du sport, le rôle de l'instruction et du feedback dans l'apprentissage moteur, l'entraînement mental, le comportement du leader, les fonctions de perception, de décision, d'action, l'évolution au sein d'un groupe.
- Le cours *nutrition et diététique* (PY.0104) aborde les notions de base de la nutrition, la nutrition clinique et la santé publique, la voie de l'alimentation optimale.
- La *sociologie du sport* (SP.0740) traite du sport et ses enjeux identitaires, des pratiques sportives en regard avec l'évolution des classes sociales, de l'histoire des jeux en sport, des valeurs et des idéologies dans les JO, de l'idéal sportif au dopage de l'individu, du sport moderne et des pratiques « fun », des pratiques interculturelles, du processus d'identification au champion, du sport en regard avec nos civilisations.
- Le cours de *traumatologie et prévention en sport* (SP.0751) étudie d'une part les principales blessures inhérentes à l'activité sportive, leurs causes, les interventions d'urgence et les traitements adéquats ; d'autre part la prévention et la sécurité à mettre en œuvre dans l'enseignement des pratiques sportives des différents domaines d'action.

- Le cours *Théorie : préparation au travail scientifique* (SP.0791) a pour but de fournir à l'étudiant-e les connaissances et les outils nécessaires à la rédaction d'articles scientifiques et celle de travail.

### 2.2.1.2 Formation pratique – méthodologique

Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physiques et sportives ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;
- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés ;
- Pour chaque UE, un descriptif détaillé est disponible sur GestEns ([www.unifr.ch/science/gestens](http://www.unifr.ch/science/gestens)) avec en particulier un descriptif des objectifs d'apprentissage.

## 2.3 Examens

Le **paquet de validation BP1** regroupe l'ensemble des UE de la première année et donne droit à 60 crédits ECTS.

Il est impératif que les UE de la première année soient validées à la fin du 4<sup>ème</sup> semestre<sup>1</sup>. Si tel n'est pas le cas, les études en sciences du sport et de la motricité, orientation enseignement, ne peuvent définitivement plus être poursuivies.

Le paquet de validation BP2 regroupe les UE de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de la branche principale et donne droit à 60 crédits ECTS. Ces UE sont évaluées selon les mêmes modalités que celles du paquet de validation BP1.

Le paquet de validation BC60 regroupe les UE de la branche complémentaire qui sont évaluées suivant le plan d'études de cette branche. Il donne droit à 60 crédits ECTS. Une branche complémentaire non réussie peut être remplacée par une autre branche complémentaire.

### Paquets de validation

1 <sup>ère</sup> année	<b>Paquet de validation BP1</b> Formation scientifique, 40 ECTS + Formation pratique, 20 ECTS	
2 <sup>ème</sup> année et 3 <sup>ème</sup> année	<b>Paquet de validation BP2</b> Formation scientifique SSM, 20 ECTS  Formation pratique SSM, 40 ECTS	<b>Paquet de validation BC60</b>  60 ECTS  Branche complémentaire

La validation des paquets BP1, BP2, BC60 donne droit au titre de **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, orientation enseignement, Université de Fribourg (BSc)**.

<sup>1</sup> La session d'examens de septembre qui précède la rentrée académique fait partie du semestre de printemps.

## 2.4 Formation pratique – méthodologique

### 2.4.1 Tableau de synthèse des unités d'enseignement

L'étudiant-e choisit 60 ECTS parmi les unités d'enseignement ci-dessous.

L'étudiant-e, qui choisit une branche complémentaire ne faisant pas partie du catalogue des branches enseignables au secondaire I et II (par ex. gestion d'entreprise) et qui envisage un master d'un autre type que celui conduisant à l'enseignement, peut faire le choix du programme SOMIT<sup>2</sup> en remplacement de 9 ECTS d'unités d'enseignement de la formation pratique – méthodologique.

#### Remarque :

Les unités d'enseignement précédées d'un astérisque sont obligatoires uniquement pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles du degré secondaire I ou II.

Code	Unité d'enseignement	semestre	heures	ECTS
<b>Domaine des jeux</b>				
SP.0780	*Approche systémique du jeu	SA	1	1
SP.0800	Badminton	SA	2	2
SP.0801	Basketball I	SA	2	1
SP.0807	Basketball II	SP	2	2
SP.0803	Football	SP	2	2
SP.0808	Futsal	SA	2	2
SP.0809	Handball	SA	2	2
SP.0816	Patinage et initiation au hockey sur glace	SA	2	2
SP.0817	Hockey sur glace	SA	2	2
SP.0838	Jeux d'autres cultures	SP	2	2
SP.0802	Uni-hockey	SP	2	2
SP.0804	Volleyball I	SA	2	1
SP.0805	Volleyball II	SP	2	2
SP.0818	Tennis de table	SP	2	2
<b>Domaine de l'expression corporelle</b>				
SP.0781	* Approche historique et sociologique de la danse	SA/SP	1	1
SP.0810	* Danse contemporaine I	SA/SP	2	2
SP.0811	Danse contemporaine II	SA	2	2
SP.0819	* Danse populaire I	SA/SP	2	2
SP.0824	Danse populaire II	SP	2	2
SP.0823	* Expression et communication par le mouvement	SP	2	2

<sup>2</sup> Formation au certificat SOMIT / E-Learning de Swiss Sport Management Center. Les frais d'acquisition du logiciel (Fr. 100.-) sont à la charge de l'étudiant-e. Contact : Verbandsmanagement Institut VMI Universität Freiburg/Schweiz. Site internet : <http://www.ssmc.ch>

**Domaine d'activités gymnique et athlétique**

SP.0782	* Approche structurelle des activités gymnique et athlétique	SP	1	1
SP.0831	* Athlétisme I	SP	2	1
SP.0832	* Athlétisme II	SP	2	2
SP.0839	* Athlétisme III	SP	2	2
SP.0833	Course d'orientation	SP	2	2
SP.0814	Escalade sportive	SP	2	2
SP.0812	* Gymnastique aux agrès I	SA	2	1
SP.0813	* Gymnastique aux agrès II	SP	2	2
SP.0815	* Gymnastique aux agrès III	SA	2	2

**Domaine des sports d'eau**

SP.0783	* Approche psychologique des sports d'eau	SA	1	1
SP.0825	* Natation sportive I	SA	2	1
SP.0821	* Natation sportive II	SP	2	2
SP.0822	* Natation sportive III	SA	2	2

**Domaine des sports de neige**

SP.0784	* Approche économique et fonctionnelle des sports de neige	SA	1	1
SP.0834	* Ski alpin §	Hors sem., 7j		2
SP.0835	Excursions à ski	Hors sem., 7j		2
SP.0836	Snowboard	Hors sem., 7j		2
SP.0837	* Ski de fond	Hors sem., 7j		2

**Domaine des sports de combat**

SP.0854	Judo	SA	2	2
---------	------	----	---	---

**Domaine des activités de développement et d'entretien physiques**

SP.0786	* Approche psychologique et fonctionnelle des activités de développement et d'entretien physiques I	SA	1	1
SP.0787	* Approche psychologique et fonctionnelle des activités de développement et d'entretien physiques II	SP	1	1
SP.0850	Fitness	SP	1	1
SP.0851	* Fitness en musique I	SA	2	1
SP.0852	* Fitness en musique II	SP	2	2
SP.0855	Inline-skating	SP	2	2
SP.0843	Jonglage – Équilibre	SP	1	1
SP.0844	Triathlon	SP	2	2
SP.0845	Massage sportif	SP	2	2
SP.0846	Trekking	Hors sem., 7j		2
SM.0001	* NWM1 Netzwerkmodul 1 <sup>§§</sup>	Hors sem., 5j		2

§ Le ski alpin peut être remplacé par le snowboard comme cours obligatoire pour le DAES I ou II.

§§ Netzwerkmodul 1 est une UE obligatoire ; elle est organisée hors semestre par la Haute école fédérale de sport Macolin (HEFSM).